

## **Les armées françaises doivent-elles se doter de drones armés ?**

Décembre 2013

**Jacques Le Dauphin**

**Directeur de L'IDRP**

### **Vous avez dit drones**

Un drone (« faux bourdon » en anglais ) est un engin aéronef sans pilote, télécommandé du sol ou programmé, équipé de capteurs de détection. Son utilisation est variée et induit notamment, le contrôle du trafic, la surveillance maritime, les opérations de recherche aériennes, la récolte de données pour la prévision météorologiques, la prise de photos aériennes.....Aujourd'hui près de 50 pays au monde possèdent cette technologie. Les Américains sont bien évidemment les premiers en termes d'équipement et d'utilisation.

Le drone peut avoir aussi une utilisation militaire, laquelle tend aujourd'hui à se développer. La famille des drones militaires est de plus en plus vaste, des « nano-drones, aux grands drones américain »Hawk ».Armés ils peuvent devenir des drones de combat. Pour l'heure seuls les Etats-Unis et Israël ont à ce jour armé leurs drones, d'abord en aménageant les modèles de surveillance pour leur permettre d'emporter des missiles ou des bombes, puis en concevant directement des modèles de combat. La prochaine génération, en cours de développement, est celle des drones de combat furtifs capables de remplacer complètement des avions de chasse.

### **Les Etats-Unis et les drones de combat**

Les Etats-Unis sont en pointe dans l'utilisation des drones de combat, jusqu'à développer des drones tueurs. Ils y ont consacré des investissements massifs, pour en permettre une utilisation constante. Selon des données américaines officielles, rien qu'au dessus de l'Afghanistan ils ont tirés 500 missiles à partir de drones, en 2012, contre 294 en 2011 (plus 71 % ) . L'US NAVY envisage un budget de 2 milliards de dollars pour 2013-2015, lequel devrait monter à 7 milliards en 2020. Les Etats-Unis comptent présentement 8000 drones militaires. Ces dernières années ils ont procédé à des centaines de frappes aériennes, en particulier au Pakistan et en Afghanistan, avec dans de nombreux cas des drones tueurs, ciblant directement des individus supposés dangereux, ou effectuant des frappes dans des zones supposées les abriter, provoquant dans le même temps la mort de plusieurs milliers de personnes. Selon le « Bureau of Investigation Journalism », dont le siège est à Londres, entre 2629 et 3461 personnes ont été tuées par les drones, au Pakistan en 2004, dont 900 victimes civiles. Les drones ont aussi été utilisés en Afghanistan, au Yémen, en Somalie, avec des conséquences identiques.. Sous la présidence Obama le recours à ce type d'actions militaires, commandité par la CIA, piloté depuis la « Crech

Air Force », basée dans le Nevada, se situe autour d'une frappe tous les quarante jours. En résumé on peut considérer que le meurtre à distance est devenu une pratique courante. Pour les opérateurs aux manettes ça peut sembler relever d'un jeu vidéo, mais les morts occasionnés eux sont bien réels, ce qui n'est pas sans créer des troubles profonds à la conscience de cette réalité. Ainsi les drones s'affranchissent des frontières et du droit international et exécutent sans contrôle des éliminations ciblées au Pakistan, en Irak, dans les territoires palestiniens. Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme, Ben Emmerson, avocat spécialiste du droit international, a lancé une enquête sur 25 attaques menées, au Pakistan, au Yémen, en Somalie, en Afghanistan, et dans les territoires palestiniens. Avec le concours de spécialistes, journalistes, ONG, juristes, il présentera les conclusions de cette étude à l'Assemblée Générale des Nations Unies.

### **Alors la France ?**

Les armées françaises doivent-elles aussi se doter de drones armés ? Selon le ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, elles en ont un besoin urgent. Dans une tribune publiée, le 31 mai 2013 par le journal « Les Echos », il écrit : « Aujourd'hui les décisions prises par le président Hollande, à l'occasion de la publication du Livre Blanc sur la défense, permettent de préciser notre stratégie : sortir d'une impasse opérationnelle et industrielle, pour enfin doter la France de drones, pièces maîtresses du renseignement et de la guerre de demain ». Il poursuit « le temps presse, notre besoin en drones nous impose d'être pragmatiques, et c'est bien ma démarche ». Il souligne enfin « il y a le plus long terme avec le champ des drones de combat qui à l'horizon 2030 viendront compléter voire remplacer nos flottes d'avions de chasse ; ce rendez-vous, nous ne le manquerons pas ». Effectivement le Livre Blanc de la défense a estimé à douze le nombre d'aéronefs télécommandés de renseignement de l'armée, cependant il n'envisage pas, à priori d'en faire des robots de combat. Il reste que les propos du ministre de la défense ouvrent cette possibilité. D'autant que les autorités françaises estimant, malgré les sérieuses réserves de spécialistes de la branche aéronautique, que la France n'avait pas aujourd'hui les moyens de se doter par elle-même de ces engins, et le temps pressant, décision a été prise d'acheter des drones préstratégiques américains, considérés comme les plus performants. Les Etats-Unis disposent d'engins capables de voler à 15000 m d'altitude à une vitesse de 400 km/h pendant 36 h sur un rayon d'action de près de 6000 km et susceptibles, si décisions prises, d'emporter une charge de 1,5 tonnes, capteurs et bombes. Il est douteux que la France est une maîtrise autonome de ces drones qui quoi qu'on en dise ne seront pas français, ils dépendront par leurs caractéristiques et le fonctionnement des spécialistes américains ; c'est une aliénation de souveraineté nationale. La décision prise est l'achat de 16 drones pour un montant de 1,1 milliards d'euros. Ce qui n'est pas rien dans un contexte de super austérité.

La question se pose, les armées françaises ont-elles besoin de ce type d'engins, par nature offensif ? Dans quel but ? Serait-il envisagé d'accroître la performance des capacités militaires pour des

opérations extérieures ? On sait que la performance opérationnelle fonde la performance stratégique. Quel rôle entend jouer la France dans le contexte mondial d'aujourd'hui ?

La position française concernant le conflit en Syrie interroge. Ainsi le positionnement français semble s'inscrire dans les orientations définies par le sommet de l'OTAN à Chicago l'an dernier, celles de favoriser l'interaction des Etats européens, au sein de l'Alliance Atlantique, en facilitant les capacités alliées dans leur interopérabilité, pour prendre une part toujours plus active dans les opérations militaires envisagées par l'Organisation. Orientations qu'a tenu à rappeler le secrétaire général de l'OTAN, Anders Fogh Rasmussen, dans un article publié par le journal « Le Monde » du 5 juin 2013, au regard de la publication en France d'un nouveau Livre Blanc sur la sécurité et la défense, en soulignant « cette publication est un événement important pour la France, tout autant pour l'Alliance Atlantique qui devra faire face à d'importants défis dans les années à venir » Il poursuit « le président de la République François Hollande vient de réaffirmer combien la France avait besoin d'une défense forte. Je peux dire de mon point de vue combien l'OTAN a besoin d'une France forte et motrice en matière de défense ».le titre même de l'article est éloquent « La France doit jouer un rôle d'avant-garde de l'OTAN » Le retour de la France dans les forces militaires intégrés de l'OTAN pouvant en créer les conditions. Comme leader les Etats-Unis sont directement intéressés. La réaction américaine à la commande de drones par la France est significative à cet égard. L'Agence de coopération de sécurité et de défense américaine a considéré cette demande comme positive. Et elle justifie la vente, non seulement pour des considérations commerciales, mais par le fait « que la France est l'une des puissances politiques et économiques majeures en Europe et dans l'OTAN et un allié des Etats-Unis ». Se doter de drones, de surcroit américain, s'inscrit dans la démarche impulsée par l'OTAN. Dans l'article déjà évoqué, Anders Fogh Rasmussen souligne « les drones sont un exemple emblématique des lacunes capacitaires que la France, comme ses partenaires européens, doit combler, l'Alliance en a fait sa priorité » En effet l'OTAN a investi 3 milliards d'euros dans les drones. Treize pays membres ( Allemagne, Bulgarie, Estonie, Italie, Lituanie, Lettonie, Luxembourg, Norvège, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Etats- Unis ) vont dépenser 1 milliard d'euros dans l'acquisition d'avions de reconnaissance sans pilote de type Global Hawks, fabriqués par l'américain « Northrop Grumman » A ce milliard viendront s'ajouter 2 milliards pour le fonctionnement du système global de surveillance dénommé « Alliance Ground Surveillance » ( AGS), durant deux décennies. Le Royaume Uni et la France n'y sont pas associés, car des contributions spécifiques sont envisagées. Visiblement c'est chose faite pour la France.

### **Quelle stratégie pour la France ?**

L'achat de drones militaires pouvant servir au combat est révélateur de l'orientation militaire projetée par la France ces prochaines années. Disposer d'une armée toujours plus performante, en constante modernisation de ses moyens, semble devenir le fil rouge de la prochaine loi de programmation militaire. Mais on sait qu'une armée performante constitue la capacité à faire

progresser les buts stratégiques. La stratégie joue par conséquent un rôle majeur dans la manière dont une force armée est structurée et sur sa doctrine.

Ainsi c'est donc la performance stratégique, l'adéquation entre la stratégie et la capacité militaire à l'implanter, qui permet le ou les buts escomptés. Alors quels sont le ou les buts qu'entendent poursuivre les autorités françaises ? Selon le Livre Blanc sur la défense, qui a reçu l'aval du gouvernement, les priorités stratégiques définies sont : la dissuasion nucléaire, considérée comme immuable, ce qui n'est pas déjà sans contestation, mais aussi « défendre nos intérêts stratégiques, comme ceux de nos partenaires et alliés et exercer nos responsabilités internationales ». A ce sujet il est précisé que « la France entend disposer des capacités militaires lui permettant de s'engager dans les zones prioritaires pour sa défense et sa sécurité : la périphérie européenne le bassin méditerranéen, une partie de l'Afrique-du Sahel à l'Afrique équatoriale- le Golfe Arabo-Persique et l' Océan Indien ». Tout en soulignant les interventions concertées possibles, dans le cadre de l'OTAN, l'accent est porté sur « l'autonomie stratégique », précisant que « l'évolution du contexte stratégique pourrait amener notre pays à devoir prendre seul l'initiative d'opérations, ou en assumer, plus souvent que par le passé, une part substantielle de responsabilités impliquées par la conduite de l'action militaire ». Dans cet esprit le Livre Blanc privilégie les cas d'interventions liées à deux modèles « des opérations de coercition » et des « opérations de gestion des crises ». Des exemples viennent immédiatement à l'esprit, Côte d'Ivoire, Mali, Syrie.

Dans son intervention, le 23 mai 2013 à l'I.H.E.D.N, le Président Hollande s'est livré pour l'essentiel à une simple défense et illustration du Livre Blanc. De telles orientations tendent à justifier devant l'opinion, la nécessité de nouveaux équipements militaires, tels les drones, avec les dépenses qui s'y rattachent.

D'autres alternatives ne seraient-elles pas possibles ?

Certes le monde est dangereux et porte des incertitudes, mais la force de la politique ne doit-elle pas prévaloir sur les logiques de guerre ? Au lieu de volontarisme militaire, prétendant résoudre chaque crise qui surgit, par la force, ne générant que violences et insécurité supplémentaires, n'est-il pas possible de faire parler la diplomatie et de rechercher des convergences, d'alliances et de partenariats nouveaux, dans la diversité du monde actuel, dans un esprit d'équité entre les nations et les peuples, de solidarité d'échange et de coopération. Au lieu de favoriser la force, la France pourrait s'inscrire dans ce sens, aidant concrètement l'organisation des Nations Unis à construire un monde multilatéral, de justice et de co-développement, à réussir la démilitarisation des relations internationales, à favoriser le processus de désarmement. Son rayonnement mondial serait accru. La France possède des atouts majeurs pour influencer en ce sens. Reste à les faire prévaloir. Un changement de cap s'avère nécessaire. Il serait conforme à l'intérêt national.